

terre une autorité qui puisse à meilleur titre que le pape se réclamer de l'origine divine ?

Elle a été d'une façon immédiate communiquée par le Christ à son vicaire, pour être exercée directement sur tous les fidèles. Plus que cela, Jésus s'est identifié avec son apôtre, si bien que, qui écoute le pape écoute Jésus-Christ lui-même et Celui qui l'a envoyé.

Le domaine de l'autorité pontificale couvre et dépasse celui de toute puissance temporelle. Il s'étend aux choses intimes de l'âme, comme il atteint tous les éléments extérieurs qui intéressent le gouvernement de l'Eglise.

Ce serait une grande illusion de s'imaginer que la soumission au pape ne se commande que pour les vérités de la foi, et qu'elle ne se motive que par l'infaillibilité pontificale; même si le pape, dans la personne de Pierre, n'eût pas été revêtu par le Christ de l'armure divine, qui le défend efficacement contre toute erreur possible dans sa mission de docteur universel, il n'en serait pas moins le pontife souverain, chargé de gouverner le royaume dont il a reçu les clefs, et dans lequel il possède le pouvoir de lier et de délier les consciences. Du reste aucune autre puissance sur la terre ne saurait revendiquer le privilège d'être infaillible, et cependant chacune, dans la sphère qui lui est propre, possède le droit indiscutable de commander. Ce qui entraîne le devoir certain de lui obéir. Le champ ouvert aux définitions doctrinales, s'adressant à toute l'Eglise par